

ÉOLIENNES EN AUNIS-TERRES ROCHELAISES, NON MERCI !



On ne sauvera pas la planète avec 30 éoliennes, en sacrifiant le cadre de vie des 45 860 habitants de l'est de l'agglomération et encore moins en divisant comme jamais auparavant les élus et la population de l'Agglomération.

Nous refusons

- **Les 5 projets (30 éoliennes) sur l'agglomération** qui dégraderaient notre cadre de vie et l'environnement, atteindraient à la biodiversité et à la santé, livreraient à des promoteurs nos terres et nos communes qui perdraient leur attractivité et verraient la valeur des maisons chuter.
- **Le mauvais Plan climat** de l'Agglomération qui sacrifie 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec des éoliennes, divise élus et habitants.
- **La révision précipitée du PLUI** qui veut graver dans nos champs l'implantation d'éoliennes près des habitations. D'autant que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 permet d'imposer, avec les PLUI, de nouvelles contraintes pour empêcher la prolifération des éoliennes.

Nous demandons

- **Un moratoire** permettant d'élaborer un nouveau plan climat plus ambitieux, priorisant les économies d'énergies, travaillant à réduire beaucoup plus les sources d'émission de gaz à effet de serre sur l'Agglomération (Port, aéroport, logements, transports, ...) avec de vraies ruptures écologiques, apportant de réelles aides aux habitants. C'est une urgence inédite face à la situation internationale. Moratoire qui doit également permettre de revoir le projet de PLUI.
- **Des États généraux de la transition** et un vrai débat citoyen sur le territoire rochelais.

*Vous pouvez signer cette pétition en ligne sur
notre site internet www.ventdebout.info*

ÉOLIENNES-LAND en Aunis



Habitants et ruralité sacrifiés sur l'autel du profit pour quelques-uns.

EOLIENNES Des acteurs peu vertueux

EOLISE (21 éoliennes entre Longèves et le sud de l'Agglo) navigue entre mensonges et présentations trompeuses. Un exemple : EOLISE se présente comme une entreprise locale mais cache un montage financier offshore, via la Belgique et le Luxembourg, pour exploiter les éoliennes d'Aunis. Échapper à l'impôt serait bon pour la planète ?

ENGIE-Green prévoit 4 éoliennes de plus à Saint-Médard mais n'est pas vraiment « green ». Il vient de signer un énorme contrat d'importation de gaz, dont du gaz de schiste, avec les USA ! Et conserve ses contrats russes.

CONSÉQUENCES Un drame (social et environnemental)

Dégradation de notre cadre de vie et de l'environnement ; **encerclement** des villages ; **dévalorisation** de nos maisons (voir le jugement du tribunal de Nantes qui acte la baisse de la valeur locative de maisons proches des éoliennes) ; **baisse** de l'attractivité des communes de l'est de l'agglomération pour que La Rochelle puisse se vanter de son label LRTZC ; **atteinte** à la santé et au bien-être.

AGGLO Fractures et autoritarisme, ça suffit

Un nouveau projet de Plan climat (Plan climat air énergie territorial) préconise, entre autres, des implantations d'éoliennes en nombre. Le vote a été arraché à une très courte majorité (41 pour, 37 contre et 3 abstentions) au Conseil communautaire, illustrant l'impasse d'une transition portée contre les habitants et leurs élus. Le président JF Fontaine et ses soutiens ont méprisé les 18 maires qui ont écrit pour demander un moratoire et le respect des habitants.

Dans le prolongement du Plan climat, le projet de PLUI présenté acterait l'implantation d'éoliennes. Il faut s'y opposer en l'état.

La même démarche d'autorité impose une usine de méthanisation à Sainte-Soulle dans un endroit refusé par les élus de la commune et les habitants, malgré une proposition alternative.

vent debout
terres rochelaises

Mars/avril 2022

ÉOLIENNES-LAND

en Aunis



Habitants de Saint-Médard et ruralité sacrifiés sur l'autel du profit pour quelques-uns ?

Nota : Monsieur le maire ne souhaite pas que Vent debout participe à cette réunion. Nous le regrettons, car la démocratie locale mérite que les associations puissent aussi s'exprimer ; nous restons cependant disponibles pour tout échange sur ce dossier d'importance.

EOLIENNES Des acteurs peu vertueux

EOLISE navigue entre mensonges et présentations trompeuses, retrouvez ses 21 tromperies sur notre site internet. Un exemple : EOLISE se présente comme une entreprise locale mais cela cache un montage financier offshore, via la Belgique et le Luxembourg, pour exploiter les éoliennes d'Aunis. Échapper à l'impôt serait bon pour la planète ?

ENGIE « pas green » vient de signer en cachette de l'État (révélé par Le Monde) un énorme contrat d'importation de gaz, dont du gaz de schiste, avec les USA !

CONSÉQUENCES Un drame (social et environnemental)

EOLISE affirme qu'une éolienne de 200 m de haut à 600 m des habitations respecte le cadre de vie, oubliant qu'il n'y a pas une, mais 21 éoliennes ! Plus celles du projet Engie Green. Les principales conséquences en seraient :

1. Dégradation de notre cadre de vie et de l'environnement ;
2. Encerclement des villages ;
3. Dévalorisation de nos maisons ;
4. Baisse de l'attractivité des communes ;
5. Atteinte à la santé et au bien-être ;

En urgence, la CDA élabore un **guide paysager de l'éolien** qui préconise entre autres, des implantations à 650 m des habitations (au lieu de 500m). Donc, un guide censé « limiter les dégâts » selon elle, mais, selon nous, un guide *pour* l'éolien de facto.

VENT DEBOUT Une action éco-responsable

Nous ne sommes ni climato-sceptiques, ni relais de thèses complotistes, ni opposés à l'action contre le réchauffement climatique. Au contraire, nous portons une vision progressiste et sociale de la transition énergétique.

Sans pouvoir développer ici, le tout éolien est de plus en plus questionné, voire remis en cause, y compris au plus haut niveau de l'État.

Nous nous opposons aux projets éoliens sur la CDA par respect de l'environnement et du cadre de vie, par refus de la privatisation du vent et des terres alors que 450 éoliennes sont en projet sur la Charente-Maritime.

Nous demandons que la CDA revoie son projet « Territoire zéro carbone », dépassé et sélectif, face aux enjeux climatiques, alors que la France vient d'être condamnée pour non-respect de ses engagements sur le climat.

Aux élus, nous demandons d'agir pour :

1. **Un moratoire** sur tous les projets en cours au sein de la CDA ;
2. **Des états généraux** de l'éolien, voire de l'énergie, afin de redéfinir un projet de territoire à la hauteur des enjeux, avec –pas contre- les habitants et tous les acteurs concernés.

AGIR La mobilisation est nécessaire

Les communes concernées - Sainte-Soulle, Vérines, Saint-Médard, Longèves, Angliers, Bourgneuf, Thairé, Montroy, La Jarrie... s'opposent aux projets.

18 maires de la CDA (pas celui de Saint-Médard) ont écrit au président JF Fountaine pour le dire.

Pour que la CDA nous entende, pour que le gouvernement et le préfet nous entendent, pour que la réalité de ces projets soit mieux connue, beaucoup dépend désormais de la mobilisation des habitants.

REJOIGNEZ-NOUS !

- Notre site internet www.ventdebout.info
- Nous écrire associationventdebout@gmail.com
- Notre lettre d'information, inscription sur le site
- Nous suivre sur Facebook et Twitter
- Nous rejoindre, adhésion à 20€ par an, le prix de notre indépendance

vent debout
terres rochelaises



ÉOLIENNES EN AUNIS

*Une fausse bonne idée
pour le climat*

Projets insensés et injustes, habitants et ruralité sacrifiés.

5 conséquences dramatiques

1. Dégradation de notre cadre de vie et de l'environnement ;
2. Dévalorisation de nos maisons ;
3. Atteinte à la santé et au bien-être (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien, stress engendré...);
4. Pollution visuelle par saturation, encerclement et rotation des pales ;
5. Baisse de l'attractivité des communes.

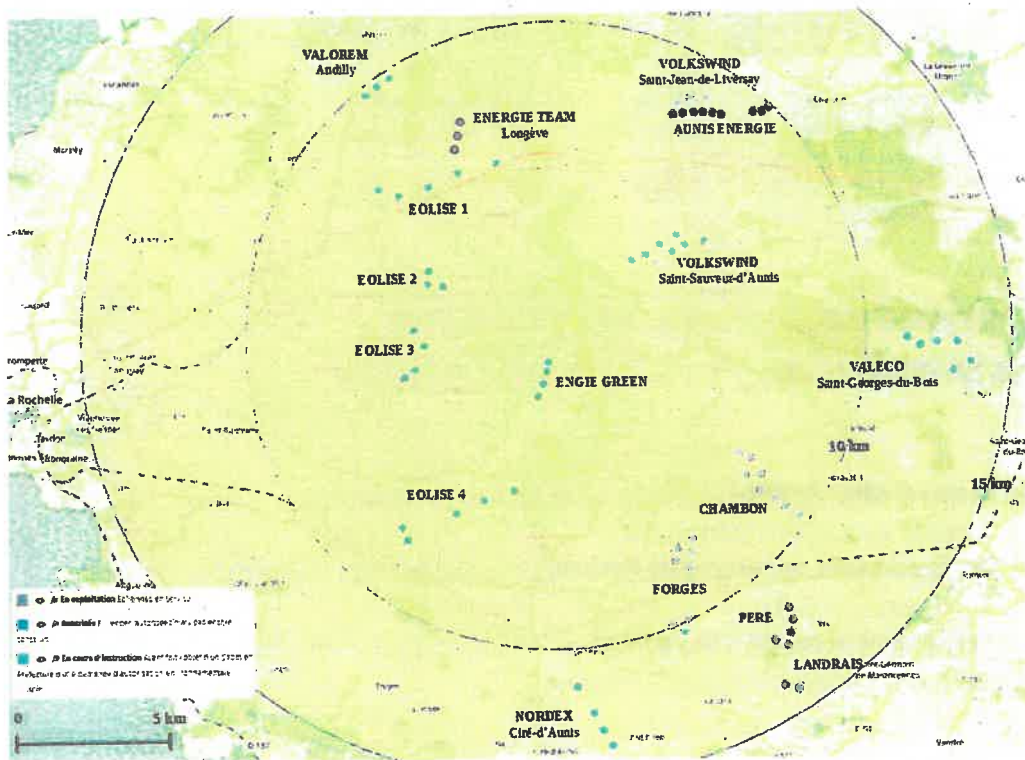
Vent debout demande aux maires et aux élus communautaires :

1. Un moratoire sur tous les projets en cours au sein de la CDA ;
2. La préservation des paysages ruraux et le respect de leurs habitants ;
3. Un débat public entre élus et habitants.

Agir pour la planète, c'est aussi préserver la ruralité, ses habitants, des implantations sauvages d'éoliennes.

Les communes concernées - Sainte-Soulle, Vérines, Saint-Médard d'Aunis, Longèves, Angliers, Bourgneuf, Thairé, Montroy, La Jarrie...- s'opposent aux projets. Mais l'Agglomération et son président maintiennent leur volonté d'implanter des dizaines d'éoliennes sur le territoire rochelais. Un déni de démocratie scandaleux. : **EOLISE 1** : 5 éoliennes de 200m (2 à Loiré, 2 à Longèves, 1 à Angliers) ; **EOLISE 2** : 4 éoliennes de 145m (Sud Loiré), entre Loiré et Vérines ; **EOLISE 3** : 4 éoliennes entre Saint-Médard et Sainte-Soulle ; **EOLISE 4** : 6 à 9 éoliennes entre La Jarrie/Croix-Chapeau et Aigrefeuille-d'Aunis. **ENGIE GREEN** : 4 éoliennes à Saint-Médard d'Aunis qui s'ajoutent aux 4 d'EOLISE 3.

vent debout
terres rochelaises



→ En savoir plus www.ventdebout.info.

→ Recevoir notre lettre d'information (inscription sur le site).

→ Nous suivre sur Facebook et Twitter.

Pour rejoindre l'association

Écrire à associationventdebout@gmail.com

Ou bien retourner le bulletin ci-dessous à

Vent debout – terres rochelaises. 2 impasse des Blés d'or, 17540 Vérines

Prénom, nom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

vent debout
terres rochelaises



EOLIENNES À SAINT-MÉDARD D'AUNIS

DITES « NON MERCI »

Enquête publique du 17 octobre au 18 novembre.

Cette nouvelle enquête publique (après EOLISE3) porte sur le projet Engie Green, situé à Saint-Médard d'Aunis. Ce projet s'ajoute aux 4 autres sur l'agglomération, soit 25 éoliennes en tout si nous laissons faire ! [Voir tous les projets sur notre site.](#)

Ce projet saturerait le paysage car trop proche des habitations. Il créerait un véritable encerclement si les autres projets alentour étaient retenus. Il affecterait le cadre de vie de milliers de personnes, et donc la santé, qui doit être un état de bien-être au sens de la définition de l'OMS.

Cette enquête est consultative, mais plus nous serons nombreux à manifester notre opposition, plus nous pèserons en faveur d'un refus du préfet.

Trois façons de participer à l'enquête publique.

1. Le registre numérique en ligne.
2. Les permanences du commissaire enquêteur.
3. Le registre papier en mairie (Saint-Médard d'Aunis).

Pensez aussi à signer [notre pétition en ligne.](#)

Le registre numérique.

<https://www.registre-dematerialise.fr/4099>

Chacun peut y contribuer avec ses arguments. **Le site est ouvert du 17 octobre au 18 novembre à minuit.** Il ne comporte que les documents officiels et ne publie pas les arguments des opposants (Conseils municipaux, associations). Mais les contributions individuelles sont consultables.

Les permanences du commissaire enquêteur en mairie de Saint-Médard.

Il est possible (et souhaitable) de rencontrer le commissaire enquêteur (même si les horaires ne favorisent pas les personnes qui travaillent...) afin de lui faire connaître les raisons de votre opposition.

Lundi 17 octobre 2022, 9h00 - 12h00 / Mardi 25 octobre 2022, 14h00 - 17h00 / Mercredi 2 novembre 2022, 9h00 - 12h00 / Jeudi 10 novembre 2022, 9h00 - 12h00 / Mercredi 16 novembre 2022, 14h00 - 18h00

Pourquoi s'opposer au projet (en savoir plus sur notre site)

- **Importation de gaz de schiste** : Engie a signé des contrats controversés avec les USA et est loin d'être aussi "green" qu'il le prétend.
- **Bruit** : respecter les normes ne signifie pas qu'il n'y a pas de pollution sonore ! D'ailleurs, pourquoi Engie promet un "suivi acoustique" s'il n'y a pas de bruit ?! Résultat en 2021, le coût social du bruit en France est de 147,1 milliards d'euros par an (source CNB et l'ADEME).
- **Santé** : en plus des nuisances sonores, une éolienne tourne, c'est le principe. Le mouvement des pales, multiplié par 25 éoliennes, produit une dégradation de l'environnement santé par effet stroboscopique.
- **Dévalorisation des maisons** : les éoliennes dévalorisent bien les habitations, contrairement aux affirmations des promoteurs. Le tribunal de Nantes l'a acté dans un jugement.
- **Distances** : la loi est respectée. Mais pour réaliser ce que signifient des éoliennes situées entre 650 m et 1 200 m des maisons, allez au rond-point de Loiré : les éoliennes de Longèves sont à ... 2 400m. Et elles sont beaucoup moins hautes que les projets Engie.
- **Participation citoyenne** : aucune participation n'a été organisée. Violation de la convention européenne Aarhus de 2014 stipulant une participation obligatoire du public en matière d'impact environnemental.
- **Paysages** : sacrifier l'Aunis, qui subit déjà de nombreuses atteintes à l'environnement est tout simplement scandaleux. 45 860 habitants vivent dans les communes qui seraient impactées.

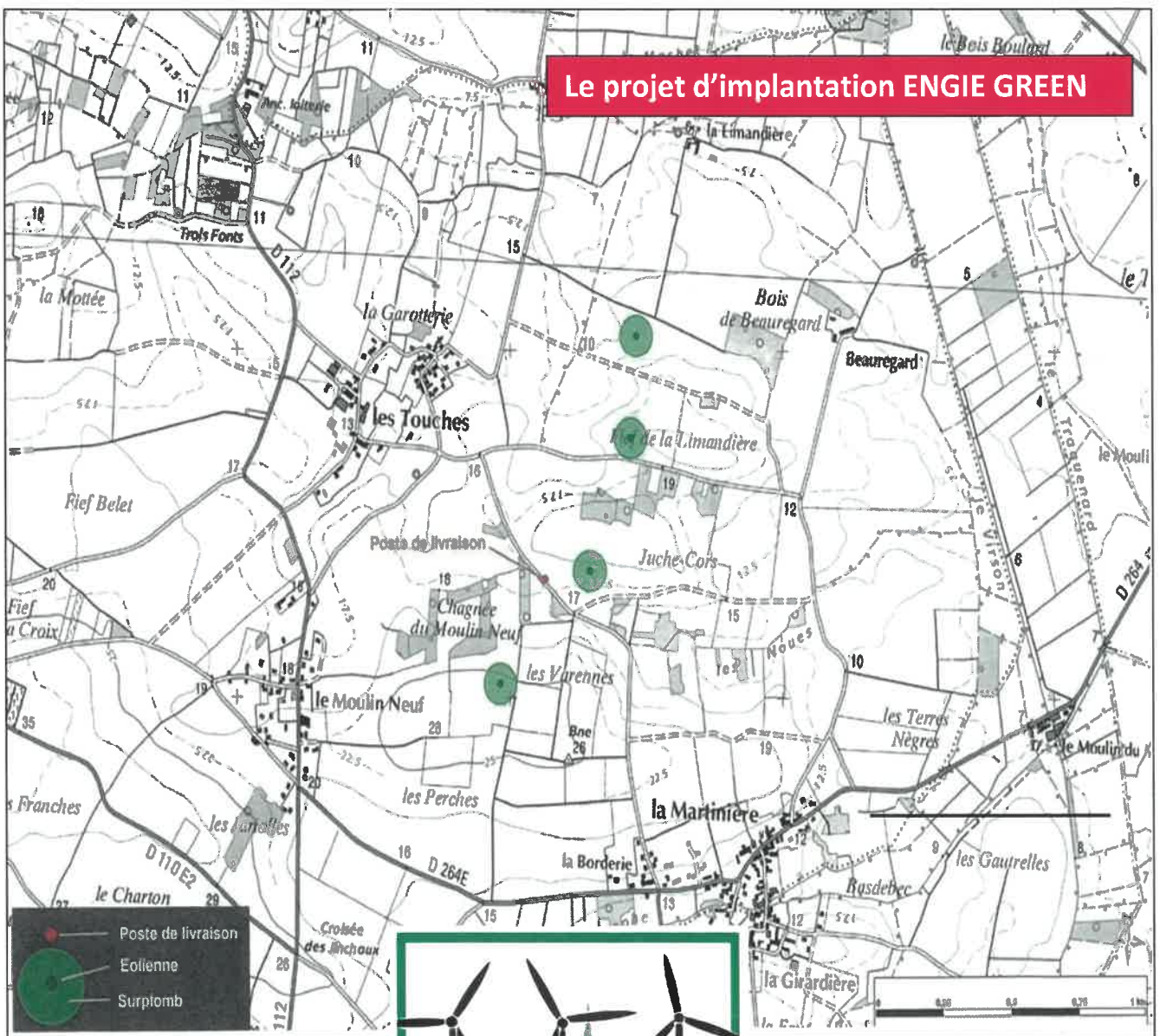
vent debout
terres rochelaises

www.ventdebout.info

- **Hydrogéologie** : parc proche du captage d'eau potable Fraise-Bois Boulard. Absence d'étude hydrologique en lien avec ce captage. Celui-ci alimente 30% de l'eau potable pour la Ville de La Rochelle.
- **Oppositions** : l'ensemble des communes concernées s'opposent aux projets éoliens.



Eoliennes en situation d'une hauteur de 150 mètres environ en bout de pale



[Communiqué] Empêchons Jean-François Fontaine de briser l'élan pour le climat



[Communiqué] Conseil communautaire du 10 mars 2022

Le président de l'Agglomération a réussi à...diviser comme jamais les élus de la CDA.

Et à les prendre pour des quiches en retirant en séance et à la surprise générale le "guide paysager", tout en maintenant les mêmes objectifs d'éoliennes (20 à 25) dans le Plan climat soumis au vote. Sans surprise, il a obtenu sa très courte majorité grâce au vote de discipline d'une partie de son groupe que nous pouvons désormais rebaptiser groupe "Rupella first".

Entendre le vice-président Gérard Blanchard expliquer doctement qu'après une démarche de concertation, de communication et de pédagogie exemplaires, le guide paysager a été compris comme un document pro-éolien (ce qui est vrai !) avec une "perception irrationnelle" montre deux choses :

1. La vacuité d'élus soi-disant sachants mais ignorants des avis et réflexions d'une partie de la population et des élus, considérés comme ignorants des enjeux.
2. L'incompétence politique des dirigeants de l'agglomération incapables de rassembler les élus du territoire sur un projet aussi essentiel que le Plan climat.

Il était, dès lors, assez surréaliste d'entendre Marie Ligonnière, vice-présidente, présenter la démarche de "démocratie participative" de l'Agglomération !

Ce projet de Plan climat est désormais soumis à validation et à débat public.

La même démarche d'autorité prévaut pour imposer une usine de méthanisation à Sainte-Soulle dans un endroit refusé par les élus de la commune et les habitants, malgré une proposition alternative.

Vent debout - terres rochelaises poursuivra son action de mobilisation pour

- **Modifier ce mauvais plan climat** qui sacrifie 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec des éoliennes, divise élus et habitants ; ce plan nécessite, au-delà de la question des

éoliennes, d'être profondément amélioré pour intégrer les conséquences multiples pour les habitants de la guerre en Ukraine, ce qu'il ignore totalement en l'état ;

- **Un moratoire pour élaborer un nouveau plan plus ambitieux**, priorisant les économies d'énergies, travaillant à réduire beaucoup plus les sources d'émission de gaz à effet de serre sur l'Agglomération (Port, aéroport, logements, transports, ...) avec de vraies ruptures écologiques, apportant de réelles aides aux habitants. C'est une urgence inédite face à la situation internationale ;
- **Repousser la révision précipitée du PLUI** qui veut acter l'implantation d'éoliennes près des habitations, afin de se donner le temps d'élaborer de nouvelles propositions qui respectent tous les habitants. D'autant que la loi 3DS du 21 février 2022 permet d'imposer, avec les PLUI, de nouvelles contraintes pour empêcher la prolifération des éoliennes.

Publié le [11 mars](#)

Agglomération de La Rochelle : 18 maires réclament un moratoire sur les éoliennes

Les projets éoliens ne font pas consensus

Sud-Ouest rend compte ce 1er décembre de la lettre adressée par 18 maires de l'agglomération à Jean-François Fountaine. Le journaliste écrit "Les élus constatent que les projets éoliens ne font pas consensus. Ils interpellent le président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, Jean-François Fountaine, pour ne pas voter le guide paysager comme prévu en décembre."

Et d'ajouter : "Les élus, parmi lesquels comptent les 11 maires du groupe Cohésion territoriale de Jean-Luc Algay (maire centriste de L'Houmeau), estiment que les projets en cours d'au moins 25 mâts ne font « pas consensus » au sein de l'assemblée communautaire, ni dans les conseils municipaux ni dans la population."

Les dix-huit maires demandent donc au président Fountaine de "renoncer à faire voter, en décembre, le guide paysager pour l'installation d'éoliennes qui est en préparation". Comment ne pas être d'accord avec ces élus quand ils écrivent que "de tels projets nécessitent une concertation citoyenne dans les territoires concernés [...]. **C'est avec les habitants que nous devons construire la nécessaire transition écologique**".

Comment le président de l'agglomération peut-il encore rester sourd à cette évidence démocratique ?

LES MAIRES SIGNATAIRES 18 aujourd'hui. Combien demain ?

Jean-Luc Algay (L'Houmeau), Bertrand Ayrat (Sainte-Soulle), David Baudon (La Jarrie), Philippe Chabrier (Saint-Christophe), Viviane Cottreau-Gonzalez (Montroy), Évelyne Ferrand (Saint-Xandre), Didier Geslin (Esnandes), Sylvie Guerry-Gazeau (Clavette), Didier Larelle (Saint-Rogatien), Tony Loisel (Aytré), Line Méode (Vérines), Marie-Gabrielle Nassivet (Thairé), Jean-Pierre Nivet (Angoulins), Hervé Pineau (Marsilly), Didier Roblin (Yves), Chantal Subra (Salles-sur-Mer), Stéphane Villain (Châtelailon-Plage) et Paul-Roland Vincent (Bourgneuf).

Convergences de vues, convergences d'action

Vent debout-terres rochelaises avait tenu une [conférence de presse le jeudi 14 octobre](#), avant la réunion du Conseil communautaire pour rappeler notre demande d'un moratoire sur l'éolien et des états généraux de l'énergie sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

[Notre lettre ouverte à Jean-François Fountaine](#) du 12 avril posait déjà de nombreuses questions, dont celles du respect des élus, des habitants et demandait un moratoire.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette lettre des 18 maires et de la convergence de vues qui s'y exprime.

Publié le [30 novembre](#)



10 mars 2022

Aux élus communautaires

Face à l'urgence, nos propositions pour un plan climat qui rassemble, investisse massivement dans les économies d'énergies et l'aide aux habitants face à la hausse des prix de l'énergie.

Il est impensable que le Plan climat ne prenne pas en compte la situation nouvelle créée par les conséquences de la guerre en Ukraine.

Pourtant, la dérive autoritaire du président Fontaine s'est accentuée ces derniers jours en arrachant (à une voix) au bureau communautaire l'accord pour un projet de méthanisation à Sainte-Soulle, qui s'ajouterait aux éoliennes à proximité. 18 maires scandalisés ont quitté la séance. JF Fontaine a même dû publier un communiqué d'élus défendant le projet...contre les autres élus de sa propre majorité !

Nous avons écrit, début 2021, que les éoliennes sont le totem emblématique d'une gestion autoritaire de plus en plus contestée de l'Agglomération. Propos prémonitoires...Quid du « pacte de gouvernance » pourtant voté au Conseil communautaire ? Quid des promesses de la vice-présidente en charge de la « démocratie participative » ?

Jusqu'où "*Rupella first*" va-t-elle entraîner l'Agglomération, imposer éoliennes et méthaniseur dans nos villages ?

Récemment encore, les trois académies (Sciences, médecine et beaux-Arts), pourtant favorables à un "mix-énergétique", viennent de tirer la sonnette d'alarme sur les éoliennes imposées aux populations rurales, qui présentent des risques pour la santé et l'environnement, et dévastent nos paysages. [Voir le rapport en ligne.](#)

Mais l'Agglo préfère écouter les promoteurs éoliens et Barbara Pompili...

On ne sauvera pas la planète en sacrifiant le cadre de vie des 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec 30 éoliennes.

On ne sauvera pas la planète en divisant comme jamais auparavant les élus de l'Agglomération.

Le Guide paysager pro-éolien a fait un flop !

Sa présentation au Conseil communautaire du 16 décembre a montré la vacuité d'élus rochelais qui refusent d'entendre l'opposition massive aux projets éoliens dans l'est du territoire.

Lors de ce Conseil, les débats, les oppositions de nombreux élus, la lettre des 18 maires, ont mis en lumière la réalité de ce guide : un cheval de Troie pro-éolien. Mais qui a fait un grand flop politique. Jamais, les élus de l'Agglomération n'ont autant été divisés.

Le PCAET : une nouvelle étape pour verrouiller le débat.

Ce Plan climat est très loin de répondre aux enjeux actuels dans de nombreux domaines. Les éoliennes sont devenues un totem brandi pour faire croire à des ambitions majeures. C'est une raison de plus pour refuser ce Plan climat en l'état. On ne peut pas prétendre sauver la planète en sacrifiant une -grande- partie des habitants.

D'autant que l'État va revoir son Plan pluriannuel de l'énergie (PPE) dans le prolongement des élections et de la guerre en Ukraine. L'éolien lui-même est de plus en plus questionné. En effet, que cela plaise ou non à certains, le mix énergétique actuel sera revu au regard des urgences climatiques et des retours d'expériences, comme en Allemagne, le « bon élève » de l'éolien qui dépend du gaz russe.

Nous aimerions également entendre les élus soutenant les projets EOLISE et ENGIE à propos de ce que nous avons dénoncé : Engie qui importe du gaz de schiste des États-Unis et du gaz de Russie, EOLISE qui organise un montage financier offshore pour se soustraire à l'impôt.

Un moratoire éolien pour faire plus et mieux.

Vent debout propose d'acter au Conseil communautaire l'exigence d'un moratoire sur les projets éoliens et de ne pas inclure l'éolien dans le PCAET à ce stade. C'est cette exigence qui doit être portée auprès du préfet, et non un guide de complaisance paysagère.

La guerre en Ukraine doit aussi nous interroger sur l'urgence d'accompagner nos concitoyens face à la hausse des coûts de l'énergie. Aucune éolienne ne répond à l'urgence de la situation.

Faire cela permettrait, non pas de ne rien faire, mais au contraire de concentrer les efforts et les financements vers de multiples actions rapidement possibles qui, elles, feront consensus. Il y a une urgence nouvelle, par exemple, à lutter contre la précarité énergétique et à agir massivement pour les économies d'énergie face à la hausse des prix. Urgences quasi ignorées dans ce plan climat qui, par contre, oublie de réinterroger les subventions à l'aéroport.

Des États généraux de la transition.

Il faut engager -enfin- un débat citoyen sur la transition énergétique, et pas seulement dans le cadre étiqué décidé par quelques élus. Nous renouvelons notre proposition d'États généraux de la transition. Certains territoires s'engagent déjà dans cette démarche. Et parfois même à l'initiative du préfet !

Le 10 mars, nous demandons aux élus :

- **De refuser ce mauvais plan climat** qui sacrifie 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec des éoliennes, divise élus et habitants ;
- **D'acter un moratoire** pour élaborer un nouveau plan plus ambitieux, priorisant les économies d'énergies, travaillant à réduire beaucoup plus les sources d'émission de gaz à effet de serre sur l'Agglomération (Port, aéroport, logements, transports, ...) avec de vraies ruptures écologiques, apportant de réelles aides aux habitants. C'est une urgence inédite face à la situation internationale ;
- **De repousser la révision précipitée du PLUI** qui veut acter l'implantation d'éoliennes près des habitations, afin de se donner le temps d'élaborer de nouvelles propositions qui respectent tous les habitants. D'autant que la loi 3DS du 21 février 2022 permet d'imposer, avec les PLUI, de nouvelles contraintes pour empêcher la prolifération des éoliennes.

Vent debout, pour sa part, ne ménagera pas ses efforts pour que la voix des habitants de l'est du territoire ne soit plus reléguée en périphérie de la démocratie locale et soit enfin entendue.



ÉOLIENNES EN AUNIS

**Une fausse bonne idée
pour le climat**

**Projets insensés et injustes,
habitants et ruralité sacrifiés.**

5 conséquences dramatiques

1. Dégradation de notre cadre de vie et de l'environnement ;
2. Dévalorisation de nos maisons ;
3. Atteinte à la santé et au bien-être (bruit, infrasons, syndrome de l'éolien, stress engendré...);
4. Pollution visuelle par saturation, encerclement et rotation des pales ;
5. Baisse de l'attractivité des communes.

Vent debout demande aux maires et aux élus

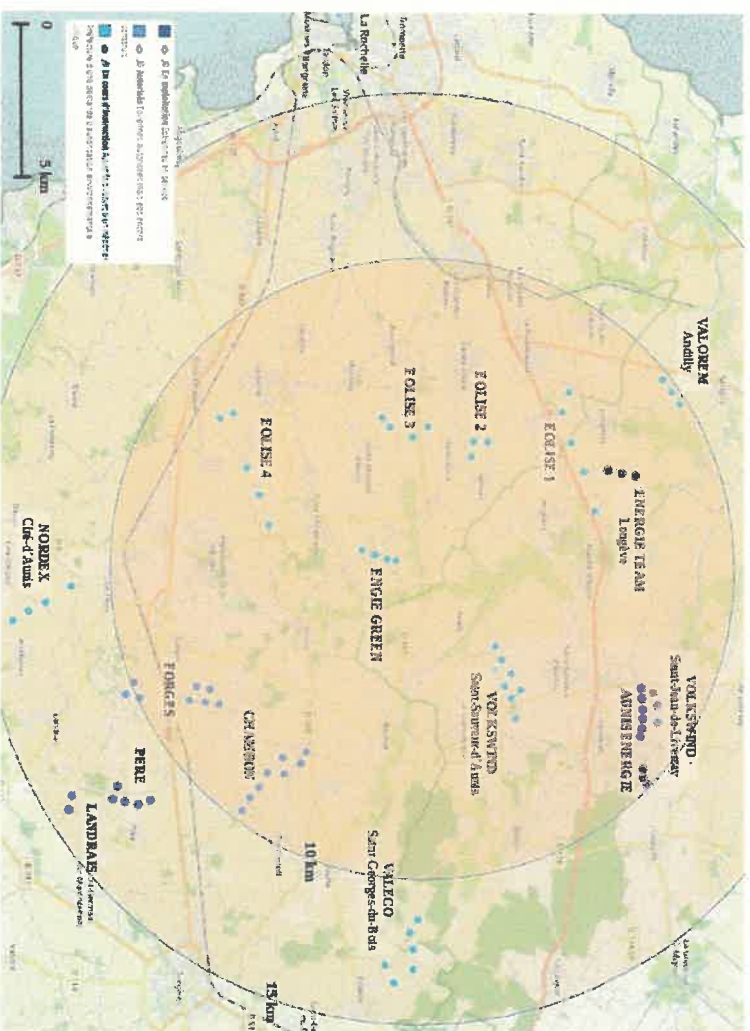
communautaires :

1. Un moratoire sur tous les projets en cours au sein de la CDA ;
2. La préservation des paysages ruraux et le respect de leurs habitants ;
3. Un débat public entre élus et habitants.

Agir pour la planète, c'est aussi préserver la ruralité, ses habitants, des implantations sauvages d'éoliennes.

Les communes concernées - Sainte-Soule, Vérines, Saint-Médard d'Aunis, Longèves, Angliers, Bourgneuf, Thairé, Montroy, La Jarrie...- s'opposent aux projets. Mais l'Agglomération et son président maintiennent leur volonté d'implanter des dizaines d'éoliennes sur le territoire rochelais. Un déni de démocratie scandaleux. : **EOLISE 1** : 5 éoliennes de 200m (2 à Loiré, 2 à Longèves, 1 à Angliers) ; **EOLISE 2** : 4 éoliennes de 145m (Sud Loire), entre Loiré et Vérines ; **EOLISE 3** : 4 éoliennes entre Saint-Médard et Sainte-Soule ; **EOLISE 4** : 6 à 9 éoliennes entre La Jarrie/Croix-Chapeau et Aigrefeuille-d'Aunis. **ENGIE GREEN** : 4 éoliennes à Saint-Médard d'Aunis qui s'ajoutent aux 4 d'EOLISE 3.

Vent debout



- En savoir plus www.ventdebout.info.
- Recevoir notre lettre d'information (inscription sur le site).
- Nous suivre sur Facebook et Twitter.

Pour rejoindre l'association

Écrire à associationventdebout@gmail.com

Ou bien retourner le bulletin ci-dessous à

Vent debout – terres rochelaises. 2 impasse des Blés d'or, 17540 Vérines

Prénom, nom : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

vent debout
terres rochelaises



ÉOLIENNES-LAND

en Aunis

45 860 habitants et la ruralité sacrifiés sur l'autel du profit pour quelques-uns.

25 EOLIENNES Des promoteurs pas si verts

EOLISE, qui projette 21 éoliennes entre Longèves et le sud de l'Agglo, navigue entre mensonges et présentations trompeuses, à retrouver sur notre site internet. Un exemple : EOLISE se présente comme une entreprise locale mais cela cache un montage financier offshore, via la Belgique et le Luxembourg, pour exploiter les éoliennes d'Aunis. Échapper à l'impôt serait bon pour la planète ?

ENGIE-Green, qui prévoit 4 éoliennes de plus à Saint-Médard, n'est pas vraiment « green ». Il vient de signer en cachette de l'État (révélé par Le Monde) un énorme contrat d'importation de gaz, dont du gaz de schiste, avec les USA !

CONSÉQUENCES Un drame (social et environnemental)

EOLISE affirme qu'une éolienne de 200 m de haut à 650 m des habitations respecte le cadre de vie, oubliant qu'il n'y a pas une, mais 21 éoliennes en projet ! Plus celles du projet Engie Green. Les principales conséquences en seraient :

1. Dégradation de notre cadre de vie et de l'environnement ;
2. Encerclément des villages ;
3. Dévalorisation de nos maisons ;
4. Baisse de l'attractivité des communes de l'est de l'agglomération ;
5. Atteinte à la santé et au bien-être ;

La CDA a élaboré un **guide paysager de l'éolien** et un **nouveau PCAET** (Plan climat air énergie territorial) qui préconisent, entre autres, des implantations à 650m des habitations. Le sacrifice de 45 860 habitants de l'est de La Rochelle serait ainsi acté.

VENT DEBOUT Une action éco-responsable

Nous portons une vision progressiste et sociale de la transition énergétique.

Or, le tout éolien est de plus en plus questionné, voire remis en cause, y compris au plus haut niveau de l'État.

Nous nous opposons aux projets éoliens sur l'est de la CDA par respect de l'environnement et du cadre de vie, par refus de la privatisation du vent et des terres alors que 450 éoliennes sont déjà installées ou en projet sur la Charente-Maritime.

Nous demandons que la CDA revoie son projet « Territoire zéro carbone », dépassé et sélectif, face aux enjeux climatiques, alors que la France vient d'être condamnée pour non-respect de ses engagements sur le climat.

Aux élus, nous demandons d'agir pour :

1. Un moratoire sur tous les projets en cours au sein de la CDA ;
2. Des états généraux de l'éolien, voire de l'énergie, afin de redéfinir un projet de territoire à la hauteur des enjeux, avec –pas contre- les habitants et tous les acteurs concernés.

AGIR La mobilisation est nécessaire

Au-delà des seules communes concernées - Sainte-Soulle, Vérines, Saint-Médard, Longèves, Angliers, Bourgneuf, Thairé, Montroy, Clavette, La Jarrie... **18 maires de l'Agglomération** ont écrit au président JF Fontaine pour demander un moratoire et le respect des habitants.

Pour que la CDA, le préfet et le gouvernement nous entendent, pour que la réalité de ces projets soit mieux connue, beaucoup dépend désormais de votre mobilisation.

REJOIGNEZ-NOUS !

- Notre site internet www.ventdebout.info
- Nous écrire associationventdebout@gmail.com
- Notre lettre d'information, inscription sur le site
- Nous suivre sur Facebook et Twitter
- Nous rejoindre, adhésion à 20€ par an, le prix de notre indépendance

← **vent debout**

Saint-Médard : pourquoi s'opposer au projet Engie Green



Saint-Médard d'Aunis devrait subir deux projets éoliens : EOLISE et ENGIE GREEN. Cet article revient sur ce dernier et ses conséquences, pas du tout "green" pour les habitants de Saint-Médard et alentours.

Une note plus complète est [téléchargeable ici](#).

Pour une parfaite transparence, le résumé non technique du promoteur est [téléchargeable ici](#)

A noter que le maire et le conseil municipal de Saint-Médard se prononcent contre ce projet. Mais que la CDA poursuit dans sa volonté d'implantation d'éoliennes. [Voir la lettre que nous avons adressée à Jean-François Fontaine](#)

7 bonnes raisons de dire NON MERCI !

1- les distances d'éloignement – dépréciation immobilière

Atteinte à la propriété privée. Zone industrielle à 650m des habitations inconcevable. Les **voisins** devraient être situés à moins de dix fois leur hauteur en bout de pâles d'une habitation ou d'un terrain constructible.

Dépréciation immobilière reconnue tant par l'administration que par les législateurs ou encore les tribunaux civils; jusqu'à l'ordre de 30 %. (TA Nantes n°1803960 18 dec.2020).

2 – La santé humaine : éviter le syndrome éolien- Eviter les infrasons- Eviter le bruit.

L'Académie de médecine en précise les spécificités : maux de tête, acouphènes, irritabilité, troubles du sommeil, vertiges, nausées, sentiments d'oppression dans l'abdomen, tachycardie, crises d'angoisse, fatigue, états dépressifs plus ou moins graves... : symptômes reconnus par le corps médical.

L'Académie de médecine a précisé qu'« à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km, le bruit émis par les éoliennes perturbe la qualité du sommeil ». Aucun plan de bridage (non garanti) ne pourra préserver la quiétude.

3 – La biodiversité

Atteinte aux habitats d'espèces protégées d'intérêt communautaire : zone sensible : proximité immédiate du parc naturel régional du marais poitevin. Les ruisseaux du Machel, du Virson et du Saint-Christophe et leurs abords constituent des réservoirs de biodiversité reconnus.

Avifaune – Zones d'habitats, de reproduction et d'alimentation pour la faune sauvage. Proximité immédiate d'une réserve de chasse et de faune sauvage assurant la protection de milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces rares et menacées (l'Oedicnème criard, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin ou encore le Milan noir)

Chauve-souris : risque de mortalité élevée par une technologie à faible garde au sol

21 espèces protégées sur les 24 en Charente-Maritime. (Convention de Bonn - 23 juin 1979 - relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage). L'accord européen dit Eurobats (ratifié par la France en 1993) identifie les éoliennes comme particulièrement impactantes pour les populations de chauves-souris.

Engie Green propose une technologie dite de faible garde au sol récemment critiquée par les experts pour sa forte morbidité.

4 – L'activité agricole – Artificialisation des sols

Chaque éolienne nécessite des travaux importants de génie civil (excavation d'une vingtaine de mètres de diamètre et d'une profondeur de 3 à 4 mètres, ferrailage, milliers de m³ de béton, pistes d'accès, plateforme, câbles enterrés...)

En fin d'exploitation, manque de garantie sur la remise en état des terrains (par l'exploitant agricole) sur le moyen terme et conformément aux nouvelles dispositions réglementaires. Zone agricole définie comme un secteur à « protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles » par le code de l'urbanisme.

5 - L'eau – risques de contamination et de pollutions

Aire d'alimentation des captages d'eau potable de Fraise et Bois-Boulard (30% de l'approvisionnement en eau potable de la ville de la Rochelle) Suite au Grenelle de l'Environnement, ce secteur est devenu un « captage prioritaire ». Actions de préservation de la qualité de l'eau par la ville de la Rochelle et la CDA notamment par l'acquisition foncière et du soutien à l'agroécologie.

Risques de contamination et de pollutions diffusées par l'exploitation des éoliennes et par l'activité agricole en périphérie (percolation d'huile de lubrification, lessivage de phytosanitaires et de fertilisation azotée...).

6 - Le paysage

Atteinte à l'identité paysagère du bassin du Curé, notamment ses abords vallonnés et boisés identifiés comme remarquables

Dans sa charte éolienne en Charente-Maritime, l'État considère que les « installations d'éoliennes peuvent de façon sensible modifier le milieu dans lequel elles sont implantées, en particulier sur le plan paysager ». La valeur juridique de cette charte a été confirmée par la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

Incompatibilité avec une OAP du PLU de la CDA - Approuvé le 19 décembre 2019, la CDA a développé une orientation d'aménagement et de programmation (OAP Paysage) relative à l'amélioration de la lecture des paysages et à la préservation des espaces agricoles à haute valeur paysagère.

Cumul et effet de saturation du paysage en Aunis

63 éoliennes dans un rayon de 10 km -80 éoliennes dans un rayon de 15 km - 120 éoliennes dans un rayon de 20 km - Existantes, autorisées, en cours d'instruction et sans compter les projets en cours de développement non déposés en Préfecture, les éoliennes marquent déjà énormément le paysage saturant le champ de vision de jour, comme de nuit.

7- Transition zéro Carbone ?

vent débout

Les énergies renouvelables électriques soutenues par un gâchis d'argent public, se substituent à une électricité déjà décarbonée et ne contribueront en rien à la diminution des gaz à effet de serre. Elles sont donc inefficaces pour répondre aux urgences écologique et climatique.

Publié le 01 MAI



[The page contains extremely faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the paper. The text is too light to transcribe accurately.]

← **vent debout**

Q

Les communes sacrifiées seraient considérées, avec des signes visibles à des kilomètres alentour, comme un réceptacle des activités industrielles indésirables repoussées loin de la belle ville de La Rochelle.

Comment accepter une telle injustice sociale, même au nom du « territoire zéro carbone » de La Rochelle ?

Vous affirmez avec force vouloir agir pour le climat. Mais agir pour la planète, c'est aussi préserver l'avenir de la ruralité et des habitants d'implantations sauvages d'éoliennes qui marqueraient nos vies pour des décennies. De plus, comment faire évoluer les zones rurales et agricoles vers une transition écologique vertueuse si elles sont minées par des éoliennes ?

Il y a une réalité au sein de l'Agglomération : l'habitat y est dispersé au sein de villages proches les uns des autres, qui se sont développés ces dernières années. Même si l'on est favorable à l'éolien en général, il faut admettre que notre territoire rochelais n'est pas propice au développement de l'éolien, si l'humain, son cadre de vie, la notion de bien-être, font bien partie de l'environnement. Et pas seulement en centre-ville ou sur le littoral. Sauf à soutenir une vision égoïste « Rupella first ».

Un territoire au zéro carbone sélectif

C'est un beau projet et une opportunité pour réduire l'empreinte carbone, avec des financements importants. Nous pourrions y adhérer sans réserve, si en même temps les subventions de plus d'un million d'euros pour l'aéroport et celles pour le développement du port par le tout camion (car sans infrastructure ferroviaire), ne venaient ternir le tableau et rendre encore plus contestable la « compensation » qui nous serait imposée avec des éoliennes.

Nous avons ainsi le sentiment d'être les victimes collatérales d'une part d'affichage écologique, voire d'une vision datée de la transition énergétique, sous-estimant la préservation des paysages, de la santé et du cadre de vie en zone rurale qui sont des éléments essentiels du développement durable.

De plus, la France produit déjà une énergie électrique décarbonée et différents aspects de l'éolien terrestre méritent à tout le moins d'être questionnés : pollution et assèchement des sols, financements offshore, saturation des paysages, nuisances sonores et environnementales, coût pour les finances publiques, ...

Lettre ouverte à Jean-François Fountaine

↳



« **Nous aimons autant nos champs et nos villages que les tours de La Rochelle** »

La lettre est téléchargeable ici

Monsieur le Président,

Le baron Haussmann avait fait le choix, au profit des beaux quartiers de l'ouest parisien, de sacrifier le nord et l'est de la capitale, avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui. Deux siècles après, faut-il marcher dans ses pas et refaire les mêmes erreurs à La Rochelle en sacrifiant l'est de l'Agglomération ?

Pourtant, vous avez déclaré, lors du Conseil communautaire du 28 janvier, que vous pouviez « *comprendre l'opposition d'habitants ayant des éoliennes sous leurs fenêtres* ». Doit-on en conclure que comprendre n'est pas entendre, puisque vous persistez à soutenir l'implantation d'une trentaine d'éoliennes sur l'agglomération, sous nos fenêtres ?

Éoliennes : totems d'un territoire sacrifié pour « Rupella first ».

Un guide paysager pour passer en force ?

vous annoncez dans le magazine de l'agglomération « Point commun » la réalisation de ce guide « **pour** encadrer l'éolien ». Vous y associez les maires dans un « Comité de pilotage ». Mais pour quoi faire si vous avez DÉJÀ décidé qu'il faille ériger 30 éoliennes sur le territoire ? Ce guide serait-il d'abord un piège pour enfermer élus et associations dans un faux débat ? Pourquoi demander à des maires qui votent contre les implantations d'éoliennes avec leurs conseils municipaux de contribuer à élaborer un guide **POUR** encadrer l'éolien ?

Ce guide aura aussi un effet d'aubaine pour les promoteurs, comme l'a eu la charte de 2018.

Un moratoire est indispensable.

De nombreux élus en France demandent un moratoire sur l'implantation des éoliennes. En Charente-Maritime, des parlementaires, le Conseil départemental et de nombreux maires se sont exprimés en ce sens. Cette demande est renforcée par la difficulté d'organiser la concertation dans la période.

Notre association estime nécessaire un moratoire de deux ans sur tous les projets éoliens, le temps d'élaborer un nouveau projet énergétique de territoire, visant notamment à beaucoup plus de sobriété dans la consommation d'énergie avant que de vouloir en produire plus.

Nous aimerions que vous vous engagiez également dans ce sens. Ce serait un signe positif pour la démocratie locale.

Une Agglomération respectueuse des élus et des 28 communes.

Les communes de la CDA, concernées par des projets éoliens - Sainte-Soulle, Vérines, Saint-Médard, Bourgneuf, Thairé, Montroy, La Jarrie... ainsi que Longèves et Angliers- s'opposent aux projets connus par la voix de leurs maires et/ou de leurs conseils municipaux. Des maires non concernés directement ont déclaré refuser que l'on impose des éoliennes aux habitants. Certains, favorables au départ, réalisent la gravité des projets sur leur commune et s'y opposent fermement désormais.

Trouvez-vous démocratique de faire fi des représentants élus des populations concernées ? Le Conseil communautaire va-t-il se prononcer en opposant des élus à d'autres ? Des maires non concernés directement, ainsi que les élus de La Rochelle, voteront-ils pour des éoliennes...chez les

autres ? Et quel sens aurait un vote, même majoritaire, dans ces **vent de bout** conditions au moment ou un « pacte de gouvernance » est en débat ?

Dans Conseil communautaire, il y a « communauté » comme vous aimez à le rappeler. Allez-vous prendre le risque de cliver cette communauté d'élus, par ailleurs rassemblés sur de nombreux projets ?

La transition écologique doit être vertueuse et respectueuse.

Nous sommes convaincus que l'urgence climatique est forte. Et même que les mesures prises jusqu'à présent sont très loin du compte. Mais cette urgence ne peut se régler sur le dos des populations rurales, sauf à accentuer encore la fracture entre habitants des villes et habitants des champs ; ce qui ne serait pas sans conséquences sociales et politiques.

Monsieur le président, prenez un peu de temps pour...

- **Questionner** l'implantation d'éoliennes qui est peut-être une fausse bonne idée,
- **Vérifier** s'il est raisonnable d'implanter des éoliennes pour au moins 40 ans (durée des baux de location de terres par les promoteurs) si près des villages,
- **Écouter** les arguments des élus et des associations opposés à ces projets,
- **Demander** au Préfet de suspendre tous les projets en cours,
- **Organiser** de vrais débats entre élus et habitants,
- **Soutenir** notre demande d'un moratoire.

Face à un risque de fracture accentuée entre habitants (et élus) du centre de l'agglomération et ceux de la périphérie, notre association reste disponible pour toute concertation que vous voudrez bien organiser avant qu'il ne soit trop tard.

Soyez assuré, Monsieur le président, de notre engagement pour l'environnement et le cadre de vie,

Philippe Deracourt,

Président de Vent debout-terres rochelaises,

← **vent debout****vent debout**

Comment le président de l'agglomération peut-il encore rester sourd à cette évidence démocratique ?

UN SÉISME POLITIQUE 18 maires s'adressent à JF Fountaine



PREMIUM COMMUNES FAITS DIVERS COVID 19



TOURISME SPORT ECONOMIE ARCHIVES CA

LES MAIRES SIGNATAIRES 18 MAIRES S'ADRESSENT A JF FOUNTAINE

Agglomération de La Rochelle : 18 maires réclament un moratoire sur les éoliennes

Les projets éoliens ne font pas consensus

Sud-Ouest rend compte ce 1er décembre de la lettre adressée par 18 maires de l'agglomération à Jean-François Fountaine. Le journaliste écrit "Les élus constatent que les projets éoliens ne font pas consensus. Ils interpellent le président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, Jean-François Fountaine, pour ne pas voter le guide paysager comme prévu en décembre."

Et d'ajouter : "Les élus, parmi lesquels comptent les 11 maires du groupe Cohésion territoriale de Jean-Luc Algay (maire centriste de L'Houmeau), estiment que les projets en cours d'au moins 25 mâts ne font « pas consensus » au sein de l'assemblée communautaire, ni dans les conseils municipaux ni dans la population."

Les dix-huit maires demandent donc au président Fountaine de "renoncer à faire voter, en décembre, le guide paysager pour l'installation d'éoliennes qui est en préparation". Comment ne pas être d'accord avec ces élus quand ils écrivent que "de tels projets nécessitent une concertation citoyenne dans les territoires concernés [...] C'est avec les habitants que nous devons construire la nécessaire transition écologique".

LES MAIRES SIGNATAIRES 18 aujourd'hui. Combien demain ?

Jean-Luc Algay (L'Houmeau), Bertrand Ayral (Sainte-Souille), David Baudon (La Jarrie), Philippe Chabrier (Saint-Christophe), Viviane Cottreau-Gonzalez (Montroy), Évelyne Ferrand (Saint-Xandre), Didier Gaslin (Eanandes), Sylvie Guerry-Gazeau (Clavette), Didier Larelle (Saint-Rogatien), Tony Loisel (Aytré), Line Méode (Vérines), Marie-Gabrielle Nassivet (Thairé), Jean-Pierre Nivet (Angoulins), Hervé Pineau (Marsilly), Didier Roblin (Yves), Chantal Subra (Salles-sur-Mer), Stéphane Villain (Châtaillon-Plage) et Paul-Roland Vincent (Bourgneuf).

Convergences de vues, convergences d'action

Vent debout-terres rochelaises avait tenu une **conférence de presse le jeudi 14 octobre**, avant la réunion du Conseil communautaire pour rappeler notre demande d'un moratoire sur l'éolien et des états généraux de l'énergie sur le territoire de l'agglomération rochelaise.

Notre **lettre ouverte à Jean-François Fountaine** du 12 avril posait déjà de nombreuses questions, dont celles du respect des élus, des habitants et demandait un moratoire.

Nous ne pouvons que nous réjouir de cette lettre des 18 maires et de la convergence de vues qui s'y exprime.

Publié le **30 NOVEMBRE**



ΠΡΟΣΧΕΔΙΟ ΚΑΤΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟΣ



ΠΡΟΣΧΕΔΙΟ ΚΑΤΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟΣ

ΠΡΟΣΧΕΔΙΟ ΚΑΤΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟΣ

ΠΡΟΣΧΕΔΙΟ ΚΑΤΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟΣ

ΠΡΟΣΧΕΔΙΟ ΚΑΤΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟΣ

ΠΡΟΣΧΕΔΙΟ ΚΑΤΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟΣ

ΠΡΟΣΧΕΔΙΟ ΚΑΤΑΛΟΓΟΥ ΠΡΟΓΡΑΜΜΑΤΟΣ

← **vent debout**

[Communiqué] Empêchons Jean-François Fontaine de briser l'élan pour le climat



[Communiqué] Conseil communautaire du 10 mars 2022

Le président de l'Agglomération a réussi à...diviser comme jamais les élus de la CDA.

Et à les prendre pour des quiches en retirant en séance et à la surprise générale le "guide paysager", tout en maintenant les mêmes objectifs d'éoliennes (20 à 25) dans le Plan climat soumis au vote. Sans surprise, il a obtenu sa très courte majorité grâce au vote de discipline d'une partie de son groupe que nous pouvions désormais rebaptiser groupe "Rupella first".

Entendre le vice-président Gérard Blanchard expliquer doctement qu'après une démarche de concertation, de communication et de pédagogie exemplaires, le guide paysager a été compris comme un document pro-éolien (ce qui est vrai !) avec une "perception irrationnelle" montre deux choses :

1. La vacuité d'élus sol-disant sachants mais ignorants des avis et **vent debout** extensions d'une partie de la population et des élus, considérés comme ignorants des enjeux.

2. L'incompétence politique des dirigeants de l'agglomération incapables de rassembler les élus du territoire sur un projet aussi essentiel que le Plan climat.

Il était, dès lors, assez surréaliste d'entendre Marie Ligonnière, vice-présidente, présenter la démarche de "démocratie participative" de l'Agglomération !

Ce projet de Plan climat est désormais soumis à validation et à débat public. La même démarche d'autorité prévaut pour imposer une usine de méthanisation à Sainte-Soulle dans un endroit refusé par les élus de la commune et les habitants, malgré une proposition alternative.

Vent debout - terres rochelaises poursuivra son action de mobilisation pour

- **Modifier ce mauvais plan climat** qui sacrifie 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec des éoliennes, divise élus et habitants ; ce plan nécessite, au-delà de la question des éoliennes, d'être profondément amélioré pour intégrer les conséquences multiples pour les habitants de la guerre en Ukraine, ce qu'il ignore totalement en l'état ;
- **Un moratoire pour élaborer un nouveau plan plus ambitieux**, priorisant les économies d'énergies, travaillant à réduire beaucoup plus les sources d'émission de gaz à effet de serre sur l'Agglomération (Port, aéroport, logements, transports, ...) avec de vraies ruptures écologiques, apportant de réelles aides aux habitants. C'est une urgence inédite face à la situation internationale ;
- **Repousser la révision précipitée du PLUI** qui veut acter l'implémentation d'éoliennes près des habitations, afin de se donner le temps d'élaborer de nouvelles propositions qui respectent tous les habitants. D'autant que la loi 3DS du 21 février 2022 permet d'imposer, avec les PLUI, de nouvelles contraintes pour empêcher la prolifération des éoliennes.

Publié le 11 MARS



déclaré le 29 juin que vos propos, étant ceux du candidat, ne l'engageaient pas.

Nous aimerions nous entretenir de ces questions avec vous, vous faire connaître les raisons de notre opposition - et de celle de nombreux élus - ainsi que la situation à laquelle nous sommes confrontés.

En espérant pouvoir compter sur votre appui, recevez, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Philippe Deracourt

Président de Vent debout-terres rochelaises



Publié le 17 MARS



Vent debout écrit à Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine



Monsieur le Président,

Notre association aimerait connaître la position de la Région et de son président à propos des projets éoliens terrestres, très contestés, sur l'Agglomération de la Rochelle.

Vous aviez déclaré, lors d'un débat le 22 juin 2021 sur TV7 : « Je suis d'accord avec Nicolas Florian, je dis « moratoire ». Je me suis exprimé il y a quelques semaines là-dessus, notamment dans le Limousin. Je pense que cela devient intolérable, je suis d'accord avec Nicolas Thierry. Il faut travailler sur les éoliennes off-shore assez loin. Il faut qu'on travaille en renouant le dialogue public... »

Nicolas Thierry (EELV), auquel vous faisiez référence, avait précisé « Il y a une acceptabilité qui ne passe plus du tout. Dans le nord de la région, en Poitou-Charentes, il ne faut plus mettre un mât. Il y a un potentiel très important pour l'éolien flottant très au large qui ne bétonne pas les fonds marins. Sur l'éolien terrestre, c'est évident, il faut remettre le dossier à plat et revoir les modalités de consultation parce qu'aujourd'hui ça ne va plus. L'urgence c'est de revoir les modalités de concertation. Aujourd'hui dans les territoires, un gros groupe arrive, impose des projets, ça ne passe pas. L'éolien a sa place dans le mix énergétique mais si un territoire n'en veut pas et que les modalités de concertation sont respectées, il ne faut pas l'imposer. L'avenir, c'est l'éolien off-shore flottant. »

Les autres candidats sont allés dans le même sens lors de ce débat.

Nous aimerions savoir comment vous envisagez de traduire cette opposition affirmée lors de la campagne électorale dans l'action régionale.

De plus, ces propos n'engagent-ils pas vos colistiers, alors que Gérard Blanchard, vice-président de l'Agglomération rochelaise et de la Région soutient le développement éolien sur notre territoire ? Il nous avait même

← **vent debout**

Q

vent debout

Aux conseillères et conseillers municipaux de l'agglomération - ÉOLIENNES : ne sacrifiez pas l'Aunis !



Aux conseillères et conseillers municipaux de l'agglomération réunis le 31 mai 2022 pour débattre du projet Agglo 2030

On ne sauvera pas la planète en sacrifiant le cadre de vie des 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec 30 éoliennes et encore moins en divisant comme jamais auparavant les élus et la population.

L'environnement, la santé, c'est aussi le cadre de vie.

AGGLOMÉRATIONS Partout, l'objectif doit être de rassembler

- Rassembler les habitants des communes qui les composent autour des grands enjeux d'intérêt général.
- Rassembler les élus sur un projet partagé.
- Rassembler les acteurs économiques et associatifs pour créer une véritable dynamique de territoire.

Rassembler est une condition pour faire face aux enjeux climatiques, aux nouvelles urgences qui apparaissent, que ce soit dans les rapports du GIEC ou avec les conséquences de la guerre en Ukraine, en particulier pour les plus fragiles.

AGGLO Sortir par le haut des fractures et de l'autoritarisme

Le nouveau projet de Plan climat (Plan climat air énergie territorial) préconise, entre autres, des implantations d'éoliennes en nombre. Le vote a été arraché à une très courte majorité (41 pour, 37 contre et 3 abstentions) au Conseil communautaire, illustrant l'impasse d'une transition portée contre une grande partie des habitants et leurs élus. Le

président JF Fountaine et ses soutiens ont méprisé les 18 maires qui ont écrit pour demander un moratoire et le respect des habitants.

Dans le prolongement du Plan climat, le projet de modification du PLUI présenté veut intégrer ce plan climat « en cours d'élaboration » (sans que l'on sache comment d'ailleurs) et acterait ainsi l'implantation d'éoliennes dans le cadre du PADD. Il faut s'y opposer en l'état.

De plus, ce plan climat ne prend pas en compte les urgences nouvelles, en particulier la nécessité d'une véritable rupture dans les politiques d'aides à la sobriété énergétique, voire en repensant le PLUI à l'aune d'un nouvel urbanisme plus économe de terres, de transports, d'énergies.

La même démarche d'autorité de l'Agglo impose une usine de méthanisation à Sainte-Soulle dans un endroit refusé par les élus de la commune et les habitants, malgré une proposition alternative.

Si l'éolien est aussi vivant, c'est qu'il y a un problème. Refuser de l'admettre, s'arc-bouter sur des postures, diviser élus et habitants, ne peut pas être une bonne politique de transition énergétique.

Quand **Maxime Bono**, ancien maire de La Rochelle déclare « Je sens un profond mépris d'un certain nombre d'élus rochelais par rapport aux autres maires », cela ne peut qu'interpeller !

NOUS REFUSONS Avec de nombreux habitants et élus

→ **Les 5 projets connus (25 éoliennes) sur l'agglomération** qui dégraderaient notre cadre de vie et l'environnement, atteindraient la biodiversité et à la santé, livreraient à des promoteurs nos terres et nos communes qui perdraient de l'attractivité.

→ **Le mauvais Plan climat** de l'agglomération qui sacrifie 45 860 habitants de l'est de l'agglomération avec des éoliennes, divise élus et habitants.

→ **La révision précipitée du PLUI** qui veut graver dans nos champs l'implantation d'éoliennes près des habitations.

NOUS INTERROGEONS Les décideurs de l'Agglo

- **Pourquoi ne pas dénoncer le système actuel qui livre au privé**, parfois dans les pires conditions financières offshore, les énergies renouvelables, un bien de première nécessité ? Et donc pourquoi un tel silence sur la société EOLISE et son montage financier ?
- **Pourquoi ne pas rechercher dans la loi 3DS** du 21 février 2022 les moyens de limiter les implantations éoliennes ? Certaines collectivités s'y emploient.
- **Pourquoi ne pas débattre** avec ceux qui expliquent que le projet LRTZC n'est sans doute plus pertinent dans sa forme, dans ses objectifs et à cette échelle de territoire ?
- **Pourquoi considérer** que les principaux décideurs de l'Agglo seraient seuls porteurs de l'intérêt général et non les maires qui sont pourtant élus ?

PROJET AGGLO 2030 La part d'ombre de l'éolien

vent debout

La transition énergétique ne peut se décider en laboratoire. Si nous avons besoin des données scientifiques et universitaires pour éclairer la décision, la politique de transition doit se construire avec la population et ses élus.

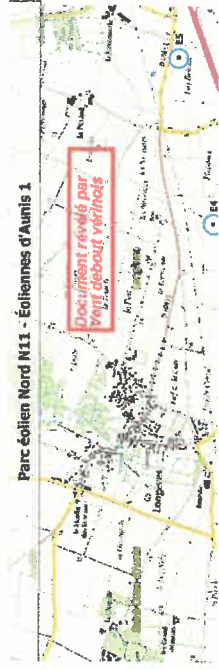
La rigueur scientifique rochelaise devrait également s'intéresser au rapport de février 2022 des trois Académies (sciences, sciences morales et politiques, beaux-arts) qui relève notamment « Ce développement [éolien] devrait accorder beaucoup plus d'importance aux études d'impact sur la biodiversité et à la préservation des paysages pour le bien-être des populations humaines. »

Vent debout considère que le projet Agglo 2030 doit être débattu publiquement avec les habitants, premiers concernés par l'éolien.

NOUS DEMANDONS Des actes vrais de démocratie locale

- **Un moratoire** permettant d'élaborer un nouveau plan plus ambitieux, priorisant les économies d'énergies, travaillant à réduire beaucoup plus les sources d'émission de gaz à effet de serre sur l'Agglomération (Port, aéroport, logements, transports,...) avec de vraies ruptures écologiques, apportant de réelles aides aux habitants. C'est une urgence inédite face à la situation internationale.
- **Des États généraux de la transition** et un vrai débat citoyen sur le territoire rochelais.
- A Mesdames et Messieurs les maires**, nous demandons l'organisation par les municipalités de réunions publiques et de consultations de la population, maintenant que les projets sont connus.

Publié le 31 MAI

**Les plus consultés**

Exclusif : la carte des 5 éoliennes géantes, hautes de 200m comme la tour Montparnasse.



Tribunal de Nantes : la valeur des maisons baisse avec les éoliennes



PREMIUM COMMUNES FATIS DIVERS COVID 19



TOURISME SPORT ÉCONOMIE ARCHIVES CA

SAUV. ASSOCIATION L'ÉBOURNE LA ROCHELLE SAINTES ROYAN COGNAC ANGOULÊME PÉRIGEAUX AGEN PAU BAYONNE BIARRITZ MONTCEAUX

Agglomération de La Rochelle : 18 maires réclament un moratoire sur les éoliennes

UN SÉISME POLITIQUE 18 maires s'adressent à JF Fountaine

B Fourni par Blogger

Images de thèmes de ozgurdonmaz

Site sous licence Créative Commons CC BY-NC-ND Partage à l'identique sans utilisation commerciale

Handwritten text, possibly a signature or name, appearing as a vertical column of characters.



Vertical text on the left side of the page, possibly a page number or reference code.

Vertical text on the right side of the page, possibly a page number or reference code.

Vertical text at the bottom right corner of the page.



Vérines, le 12 avril 2021

Lettre ouverte à Jean-François Fontaine,

président de l'Agglomération de La Rochelle.

« Nous aimons autant nos champs et nos villages que les tours de La Rochelle »

Monsieur le Président,

Le baron Haussmann avait fait le choix, au profit des beaux quartiers de l'ouest parisien, de sacrifier le nord et l'est de la capitale, avec les conséquences que l'on connaît aujourd'hui. Deux siècles après, faut-il marcher dans ses pas et refaire les mêmes erreurs à La Rochelle en sacrifiant l'est de l'Agglomération ?

Pourtant, vous avez déclaré, lors du Conseil communautaire du 28 janvier, que vous pouviez « *comprendre l'opposition d'habitants ayant des éoliennes sous leurs fenêtres* ». Doit-on en conclure que comprendre n'est pas entendre, puisque vous persistez à soutenir l'implantations d'une trentaine d'éoliennes sur l'agglomération, sous nos fenêtres ?

Éoliennes : totems d'un territoire sacrifié pour « Rupella first ».

Les communes sacrifiées seraient considérées, avec des signes visibles à des kilomètres alentour, comme un réceptacle des activités industrielles indésirables repoussées loin de la belle ville de La Rochelle.

Comment accepter une telle injustice sociale, même au nom du « territoire zéro carbone » de La Rochelle ?

Vous affirmez avec force vouloir agir pour le climat. Mais agir pour la planète, c'est aussi préserver l'avenir de la ruralité et des habitants d'implantations sauvages d'éoliennes qui marqueraient nos vies pour des décennies. De plus, comment faire évoluer les zones rurales et agricoles vers une transition écologique vertueuse si elles sont minées par des éoliennes ?

Il y a une réalité au sein de l'Agglomération : l'habitat y est dispersé au sein de villages proches les uns des autres, qui se sont développés ces dernières années. Même si l'on est favorable à l'éolien *en général*, il faut admettre que notre territoire rochelais n'est pas propice au développement de l'éolien, si l'humain, son cadre de vie, la notion de bien-être, font bien partie de l'environnement. Et pas seulement en centre-ville ou sur le littoral. Sauf à soutenir une vision égoïste « Rupella first ».

Un territoire au zéro carbone sélectif.

C'est un beau projet et une opportunité pour réduire l'empreinte carbone, avec des financements importants. Nous pourrions y adhérer sans réserve, si en même temps les subventions de plus d'un million d'euros pour l'aéroport et celles pour le développement du port par le tout camion (car sans infrastructure ferroviaire), ne venaient ternir le tableau et rendre encore plus contestable la « compensation » qui nous serait imposée avec des éoliennes.

Nous avons ainsi le sentiment d'être les victimes collatérales d'une part d'affichage écologique, voire d'une vision datée de la transition énergétique, sous-estimant la préservation des paysages, de la santé et du cadre de vie en zone rurale qui sont des éléments essentiels du développement durable.

De plus, la France produit déjà une énergie électrique décarbonée et différents aspects de l'éolien terrestre méritent à tout le moins d'être questionnés : pollution et assèchement des sols, financements offshore, saturation des paysages, nuisances sonores et environnementales, coût pour les finances publiques, ...

Un guide paysager pour passer en force ?

Vous annoncez dans le magazine de l'agglomération « Point commun » la réalisation de ce guide « *pour encadrer l'éolien* ». Vous y associez les maires dans un « Comité de pilotage ». Mais pour quoi faire si vous avez DÉJÀ décidé qu'il faille ériger 30 éoliennes sur le territoire ? Ce guide serait-il d'abord un piège pour enfermer élus et associations dans un faux débat ? Pourquoi demander à des maires qui

votent contre les implantations d'éoliennes avec leurs conseils municipaux de contribuer à élaborer un guide *POUR* encadrer l'éolien ?

Ce guide aura aussi un effet d'aubaine pour les promoteurs, comme l'a eu la charte de 2018.

Un moratoire est indispensable.

De nombreux élus en France demandent un moratoire sur l'implantation des éoliennes. En Charente-Maritime, des parlementaires, le Conseil départemental et de nombreux maires se sont exprimés en ce sens. Cette demande est renforcée par la difficulté d'organiser la concertation dans la période.

Notre association estime nécessaire un moratoire de deux ans sur tous les projets éoliens, le temps d'élaborer un nouveau projet énergétique de territoire, visant notamment à beaucoup plus de sobriété dans la consommation d'énergie avant que de vouloir en produire plus.

Nous aimerions que vous vous engagiez également dans ce sens. Ce serait un signe positif pour la démocratie locale.

Une Agglomération respectueuse des élus et des 28 communes.

Les communes de la CDA, concernées par des projets éoliens - Sainte-Soulle, Vérines, Saint-Médard, Bourgneuf, Thairé, Montroy, La Jarrie..., ainsi que Longèves et Angliers- s'opposent aux projets connus par la voix de leurs maires et/ou de leurs conseils municipaux. Des maires non concernés directement ont déclaré refuser que l'on impose des éoliennes aux habitants. Certains, favorables au départ, réalisent la gravité des projets sur leur commune et s'y opposent fermement désormais.

Trouvez-vous démocratique de faire fi des représentants élus des populations concernées ? Le Conseil communautaire va-t-il se prononcer en opposant des élus à d'autres ? Des maires non concernés directement, ainsi que les élus de La Rochelle, voteront-ils pour des éoliennes...chez les autres ? Et quel sens aurait un vote, même majoritaire, dans ces conditions au moment ou un « pacte de gouvernance » est en débat ?

Dans Conseil communautaire, il y a « communauté » comme vous aimez à le rappeler. Allez-vous prendre le risque de cliver cette communauté d'élus, par ailleurs rassemblés sur de nombreux projets ?

La transition écologique doit être vertueuse et respectueuse.

Nous sommes convaincus que l'urgence climatique est forte. Et même que les mesures prises jusqu'à présent sont très loin du compte. Mais cette urgence ne peut se régler sur le dos des populations rurales, sauf à accentuer encore la fracture entre habitants des villes et habitants des champs ; ce qui ne serait pas sans conséquences sociales et politiques.

Monsieur le président, prenez un peu de temps pour...


- **Questionner** l'implantation d'éoliennes qui est peut-être une fausse bonne idée,
- **Vérifier** s'il est raisonnable d'implanter des éoliennes pour au moins 40 ans (durée des baux de location de terres par les promoteurs) si près des villages,
- **Écouter** les arguments des élus et des associations opposés à ces projets,
- **Demander** au Préfet de suspendre tous les projets en cours,
- **Organiser** de vrais débats entre élus et habitants,
- **Soutenir** notre demande d'un moratoire.

Face à un risque de fracture accentuée entre habitants (et élus) du centre de l'agglomération et ceux de la périphérie, notre association reste disponible pour toute concertation que vous voudrez bien organiser avant qu'il ne soit trop tard.

Soyez assuré, Monsieur le président, de notre engagement pour l'environnement et le cadre de vie,

Philippe Deracourt,

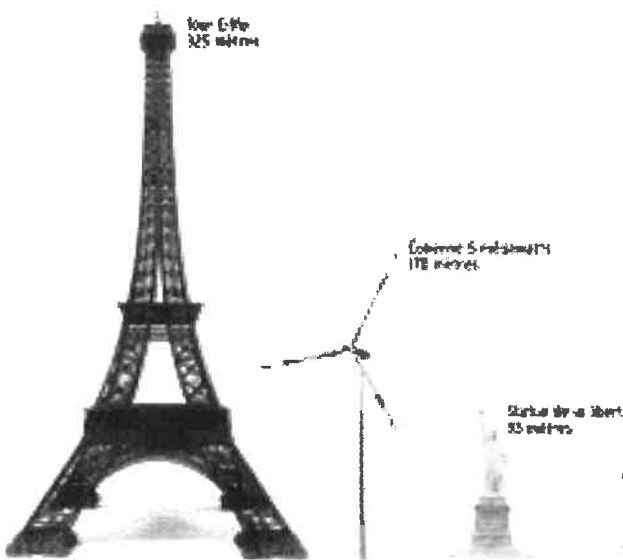
Président de Vent debout terres rochelaises,



Association
« Non aux éoliennes sur la CDA de la Rochelle »

3 projets de parcs éoliens sur la commune de St-Médard d'Aunis

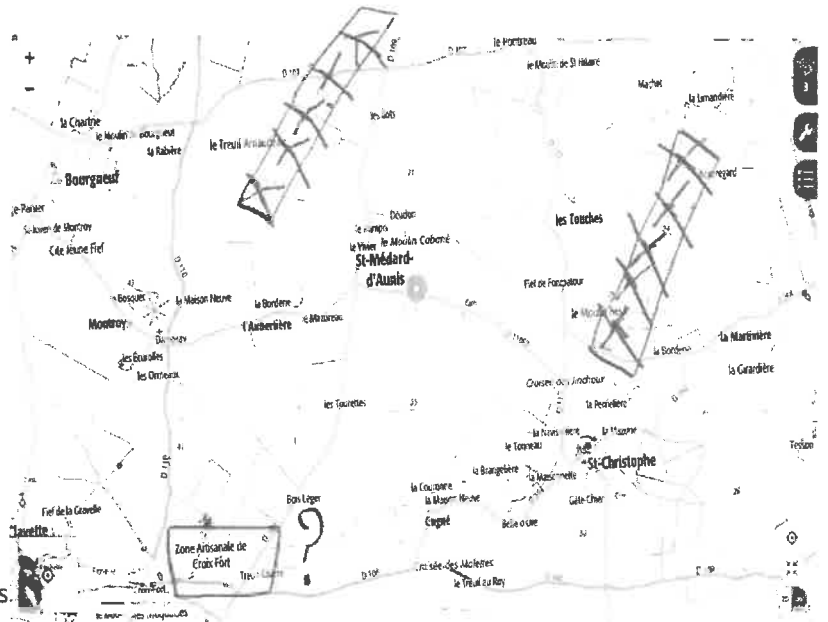
1ère tranche de **40** éoliennes (156 à 210m de hauteur) prévues sur la CDA...



Etes-vous informés ? Questionnez vos élus !

Les éoliennes peuvent être implantées à 500 m des habitations alors que l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande 1500 m...

- impacts sanitaires (syndrome éolien),
- impacts touristiques (perte de l'agrément « gîtes de France »)
- dépréciation de votre immobilier (10 à 40 %)
- nuisances sonores, lumineuses (visibles à + de 20 Km)
- impacts environnementaux (paysages dénaturés, terres agricoles deviendront des zones industrielles, disparition ou déplacement de la faune...)
- seulement 25 % rendement énergétique (intermittente donc compensation par autres énergies émettant CO2), subventionnée par tous les contribuables (taxe CSPE sur chaque facture EDF)...
- 4,5 % électricité produite par 8000 éoliennes déjà implantées sur notre territoire national. Le Gouvernement veut tripler le nombre d'éoliennes ces prochaines années...



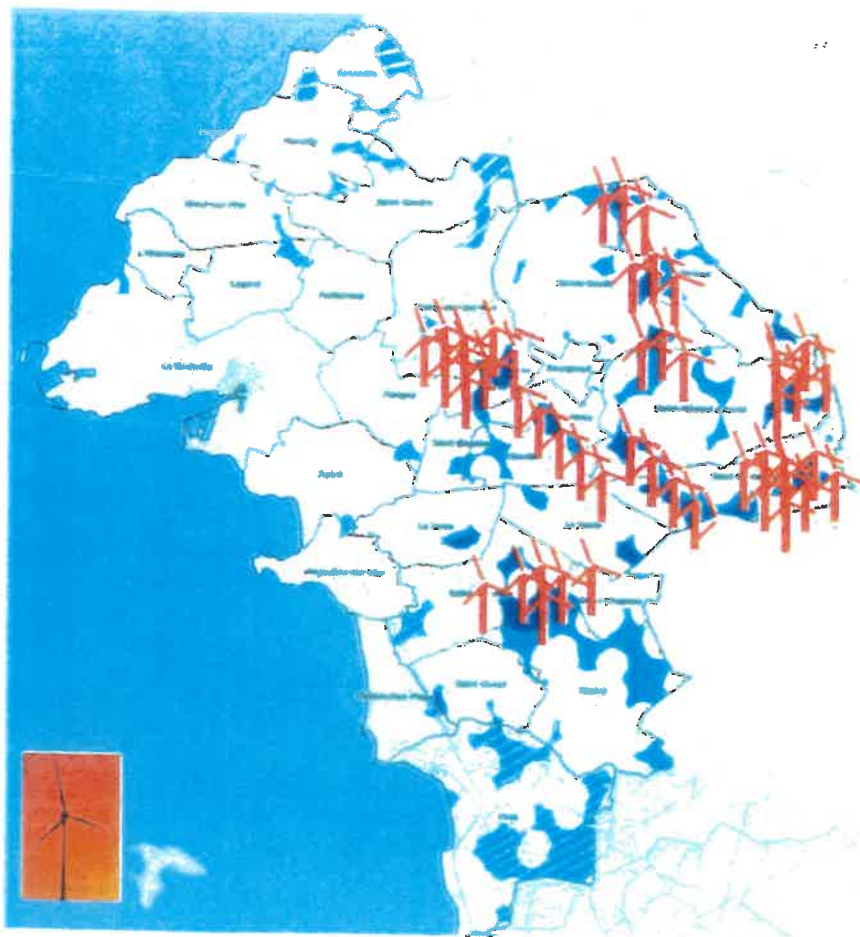
Rejoignez-nous

NON aux éoliennes
sur la CDA de La Rochelle

Adhérez pour protéger votre territoire
Non.eoliennes@gmail.com

La Communauté d'Agglomération de la Rochelle
décide d'implanter dès 500 mètres de votre maison
40 éoliennes de 185 m de haut sur nos territoires !

Mobilisez vous !



Clavette
La Jarrie
Montroy
St Christophe
St Médard
Ste Soulle
Vérines
Salles sur mer
Croix chapeau
Thairé
Bourgneuf...

**Pour protéger votre territoire adhérez à l'association
« Non aux éoliennes sur la CDA »**

(5 €)

Non.eoliennes@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

